RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00066
Numéro SIREN : 519 320 048
Nom ou dénomination : ECO-COM

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 11121

ECO-COM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : rue de la Mairie
45800 – SAINT JEAN DE BRAYE

519 320 048 RCS ORLEANS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MAI 2023

Le Trente-et-un Mai 2023 à 10 heures, les associés se sont réunis à SAINT JEAN DE BRAYE (45800), rue de la Mairie, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur JRAD Hamdi**, associé-gérant, détenteur de Quatre cent cinquante parts, ci 450 parts,
- **Madame JRAD Zeina**, associée, détenteur de Cinquante parts, ci 50 parts,

Total des parts des associés présents : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur JRAD Hamdi préside la séance en qualité de Gérant-associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 et quitus à la gérance, affectation du résultat,
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 9.350,97 Euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39,4 et 39,5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9.350,97 Euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 9.350,97 Euros.

Affectation

- Aux Autres réserves, soit 9.350,97 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution - Conventions réglementées

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

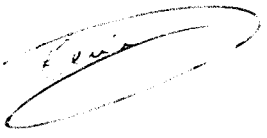
Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

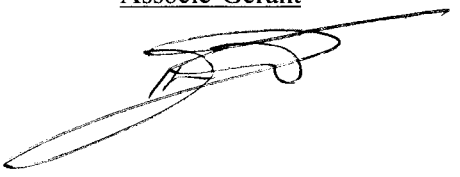
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

Madame JRAD Zeina
Associée



Monsieur JRAD Hamdi
Associé-Gérant



ECO-COM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : rue de la Mairie
45800 – SAINT JEAN DE BRAYE

519 320 048 RCS ORLEANS

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Novembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

CHAPITRE I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La location-gérance du fonds de commerce de SAINT JEAN DE BRAYE (45800), rue de la Mairie a pris fin au 30 Juin 2021.

La société est holding animatrice.

La société détient 74 % des actions de la société JCAP, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.554.000 Euros dont le siège social est à SAINT JEAN DE BRAYE (45800), rue de la Mairie, immatriculée au RCS de ORLEANS sous le numéro 899 896 013, pour l'exploitation du fonds de commerce sous enseigne CARREFOUR MARKET situé à la même adresse.

Le chiffre d'affaires net de la société JCAP pour l'exercice clos le 30 Novembre 2022 s'est établi à 8.702.345 Euros. Compte tenu du coût d'achat des marchandises, la marge brute globale s'élève à 19,09 %. Dans ces conditions, le résultat net à affecter de la société s'est élevé à la somme de 103.995,10 Euros.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 s'est établi à 115.129 Euros.

Le résultat net à affecter s'élève à la somme de 9.350,97 Euros.

Au 30 Novembre 2022, la société était endettée à l'égard de ses associés qui ont porté en compte courant d'associé non rémunéré les sommes nécessaires pour couvrir ses frais de fonctionnement.

CHAPITRE II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

CHAPITRE III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre société ayant dorénavant une activité de holding animatrice, il est difficile d'établir des prévisions à court terme.

CHAPITRE IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

CHAPITRE VI - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 :

• Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 115.129 Euros,

• Le total des produits d'exploitation s'élève à 124.153 Euros,

• Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 117.629 Euros,

• Le résultat d'exploitation ressort à 6.523 Euros,

• Le montant des traitements et salaires s'élève à 103.869 Euros,

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 2.827 Euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 9.350 Euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 9.350 Euros.

CHAPITRE VII - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

CHAPITRE VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9.350,97 Euros de la manière suivante:

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 9.350,97 Euros.

Affectation

- Aux autres réserves, soit 9.350,97 Euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CHAPITRE IX - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

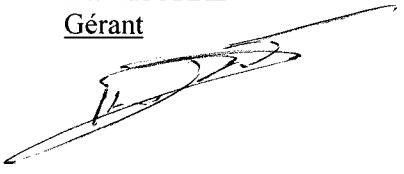
CHAPITRE X - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Saint Jean de Braye,
Le 16 Mai 2023

Hamdi JRAD
Gérant



S.A.R.L. ECO-COM

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a : Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b : Nombre de parts sociales	500	500	500	500	500
c : Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a : Chiffre d'affaires hors taxes	8 634 400	8 453 303	8 835 515	5 465 104	115 129
b : Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	168 937	90 224	221 421	398 458	9 350
c : impots sur les bénéfices	32 071	9 483	47 287	104 169	-
d : Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	129 067	77 137	170 024	246 632	9 350
e : Montant des bénéfices distribués (1)					
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE PART					
a : Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	273,73	161,48	348,27	588,58	18,70
b : Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	258,13	154,27	340,05	493,26	18,70
c : Dividende versé à chaque action (1)					
IV . PERSONNEL					
a : Nombre de salariés	19	19	19	20	-
b : Montant de la masse salariale	548 624	565 135	616 001	452 166	103 869
c : Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	103 686	79 139	102 520	46 570	-

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECO-COM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Rue DE LA MAIRIE 45800 SAINT JEAN DE BRAYE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 1 9 3 2 0 0 4 8 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/11/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 149 960	CV			1 149 960
		Créances rattachées à des participations	BB	2 827	BC			2 827
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	615	BI			615
		TOTAL (II)	BJ	1 153 402	BK			1 153 402
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 000	BY			12 000
		Autres créances (3)	BZ	82 566	CA			82 566
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	368 233	CG			368 233
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	462 800	CK			462 800
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 616 202		1A		1 616 202

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ECO-COM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 502 746
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 350
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 523 097
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	41 415
	TOTAL (III)	DR	41 415
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 405
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 157
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 126
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	51 689
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 616 202

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	51 689
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECO-COM — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	115 129	FH		FI	115 129	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	115 129	FK		FL	115 129	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	7 200	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 823	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	124 153	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 255	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	(2 303)	
	Salaires et traitements*					FY	103 869	
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 807	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	117 629	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 523	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 827	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 827	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 827	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 350	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SARL ECO-COM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	126 980
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	117 629
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	9 350

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	7 200
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE

ANNEXE

ENTREPRISE : **S.A.R.L. ECO-COM**

ACTIVITE : **Holding**

ADRESSE : **Rue de la Mairie**

45800 – SAINT JEAN DE BRAYE

TOTAL DU BILAN:	**1 616 202 Euros**
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES :	**115 129 Euros**
EFFECTIF MOYEN:	**-**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Novembre 2022 dont le total est de 1 616 202 Euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 126 980 Euros, et dégageant un bénéfice de 9 350 Euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er Décembre 2021 au 30 Novembre 2022.

Les notes (ou tableaux) n° 1 à 22 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par la gérance.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- Fin de location gérance 30/06/2021,
- Mise en activité en Holding,
- Continuité d'Exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les règles générales appliquées résultant des dispositions du plan comptable général.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité de Normes Comptables N° 2014.03 du 05 Juin 2014.

2. CHANGEMENT DE METHODES

Aucun changement de méthodes n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

3. COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

La société n'a pas comptabilisé de travaux faits par elle-même.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les participations détenues ressortissant du domaine des filiales et des participations au sens des Articles L.233-1 et L.233-2 du Code de Commerce.

S.A.S. JCAP détenue à 74 %

- Capitaux propres au 30 Novembre 2022 :	1 685 258 Euros
- Résultat net comptable au 30 Novembre 2022 :	103 995 Euros

5. AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

6. COUT DE PRODUCTION DES STOCKS

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production des stocks.

Les stocks de marchandises dans les magasins sont déterminés selon la méthode de la permanence de l'inventaire à prix de vente, contrôlés périodiquement par des inventaires physiques. Un abattement correspondant à la marge pratiquée (sur chaque catégorie de marchandises) est appliqué sur les prix de vente.

La valeur de l'inventaire représente le prix d'achat net de ristournes contractuelles ou exceptionnelles et les frais accessoires.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE

7. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF ROULANT

Sans Objet

8. METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

A/ Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel et Outillages : 7 ans
- Matériel de bureau : 3 ans

B/ Les Provisions

Etat présenté sur le tableau fiscal n° 2056 ci-joint.

9. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

A/ Charges à répartir

Aucune charge différée, aucun frais d'acquisition d'immobilisation, aucun frais d'émission d'emprunt, aucune charge à étaler, n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

B/ Charges constatées d'avance

NEANT

C/ Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir s'élèvent au 30 Novembre 2022 à : **12 000 Euros**

- Divers produits à recevoir : 12 000 Euros

10. AMORTISSEMENTS DE PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Information sans objet, car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant de prime de remboursement.

11. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

- Emprunts obligataires convertibles : NEANT
- Autres emprunts obligataires : NEANT
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : NEANT
- Emprunts et dettes financières divers : NEANT

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE

12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice se sont élevés à : - **NEANT**

Ils correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous, qui concernent des produits sur des prestations non encore fournis à la date d'arrêté des comptes :

- NEANT -

13. CHARGES A PAYER SUR DETTES

La récapitulation, par nature, des dettes, charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- Autres emprunts et dettes assimilées, intérêts courus	-
- Fournisseurs factures non parvenues	16 416,94 Euros
- Personnel, Dettes provisionnées sur congés payés	-
- Personnel, Autres charges à payer	-
- Organismes sociaux, Charges à payer	7 293,00 Euros
- Etat, Charges à payer	1 157,00 Euros
- Associés, comptes courants, intérêts courus	-
- Intérêts courus sur concours bancaires courants	-
- Divers (Taxe PUB Extérieure)	-
SOIT UN TOTAL DE	**24 866,94 Euros**

14. LE CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 10 000 Euros au 30 Novembre 2022. Il est entièrement libéré et versé et n'a subi aucune modification au cours de l'exercice.

15. CENTRALISATION DES POSTES DE BILAN

Aucune créance ou dette (y compris celle représentées par des effets de commerce) figurant respectivement, soit à l'actif, soit au passif, ne concerne des entreprises liées ou en participation.

16. ENTREPRISES LIEES

(Article 24.15 du Décret du 29 Novembre 1983)

La société détient une participation de 74 % dans la S.A.S JCAP au 30 Novembre 2022 :

- Actif concerné :	1 149 960,00 Euros	-	- Charges financières :	- N E A N T -
- Passif concerné :	- N E A N T -		- Produits financiers :	2 827,27 Euros

17. REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ANNEXE

18. PARTS DE BENEFICIAIRES

Aucune part de bénéficiaire n'a été émise par la société.

19. ENGAGEMENTS

Aucun engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants des organes d'administration de direction ou de surveillance.

20. ECART DE CONVERSION

Aucune opération de devise ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice.

Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

21. REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissement n'a été effectuée au cours de l'exercice.

22. ENGAGEMENTS

Engagements donnés

- Effet escomptés non échus :	NEANT
- Avals et cautions :	NEANT
- Autres :	NEANT
- Crédit-bail immobilier :	NEANT
- Crédit-bail mobilier :	NEANT

Engagements réciproques

NEANT

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL